

Fédération Française de Tennis de Table



Codification de l'Arbitrage
et du Juge Arbitrage



Edition n° 21 - Juillet 2015

C.F.A.

I.F.E.F. / A.R.B.

Arbitre de Club

Il faut :

- Etre licencié F.F.T.T. (licence traditionnelle) ;
- Participer à une session Arb. de club et obtenir au moins 16/20 à l'U.V. 1 ;
- Passer une épreuve pratique (U.V. 2)

Arbitre Régional

- Etre licencié F.F.T.T. (licence traditionnelle) ;
- Participer à une session Arb. régional et obtenir au moins 24 points à l'U.V. 1 ;
- Passer une épreuve pratique (U.V. 2) et obtenir au moins 15 points.

Un stagiaire ne peut se présenter à l'U.V. 1 qu'une fois par saison.

Arbitre National : A.N.

Pour s'inscrire à une session, il faut :

- Etre Arbitre Régional depuis, au moins, 2 saisons ;
- Fournir une fiche d'activité de 6 prestations, chaque prestation étant de 4 parties de simple et 1 ou 2 doubles dont 2 prestations encadrées par un FO_AN
- Envoyer l'AVIS MOTIVÉ de la C.R.A.

1) SESSION DE SÉLECTION avec débat, test écrit et pratique en compétition lors du

Chpt de France des Régions (4 jours)

2) Puis pour les personnes retenues

SESSION D'EXAMEN EN 3 PARTIES :

- U.V. 1 (30 questions en 35 min) sur 30 points
- U.V. 2 pratique sur 40 points.
- Oral (questions de situation) sur 10 points

POUR ETRE PROPOSE A.N. :

Il faut obtenir : 25 minimum à l'U.V.1, 30 minimum à l'U.V. 2 et 5 minimum à l'oral

Le total minimum exigé est de 65 points

On ne peut passer l'examen que deux fois .

Le bénéfice de l'UV 1 n'est conservé que 1 an.

Arbitre International : A.I.

POUR ETRE RETENU, il faut :

- Etre A.N. depuis 2 saisons et J.A. 1 ;
- Avoir une grande activité ;
- Etre noté "A" ;
- Participer à une session de qualification (une partie des tests se fait en anglais).

VOUS SEREZ CONVOQUE à l'examen de l'I.T.T.F. (U.V. écrite)

Juge Arbitre par Equipes : J.A. 1

Il faut être Arbitre Régional ou en formation (pas de grade officiel sans être, préalablement, nommé Arbitre).

Connaître parfaitement les textes de la F.F.T.T et plus particulièrement le règlement du Championnat de France par équipes.

Participer à la session, passer les 2 U.V. écrites (U.V. 1 - 24/30) (U.V. 2 - 30/40)

Passer l'U.V. pratique. (34/40)

Un stagiaire ne peut se présenter à l'U.V. 1 qu'une fois par saison.

Juge Arbitre Critérium Fédéral : J.A. 2

Etre Arbitre Régional ou en formation (identique J.A. 1)

Préparer la session en lisant le module reçu et en effectuant les exercices envoyés, puis :

- Suivre la session ;
- obtenir au moins 8/12 au QCM arbitrage
- Passer l'U.V. 1 sur place et obtenir un total égal ou supérieur à 170 points sur 200 ;
- Passer l'U.V. pratique et obtenir 150/200

Le bénéfice de l'U.V. théorique n'est conservé que 2 fois en cas d'échec à l'U.V. pratique.

Un stagiaire ne peut se présenter à l'U.V. 1 que 2 fois et pas deux années consécutives.

Juge Arbitre Epreuves Régionales : J.A. 3

Etre J.A. 1 et J.A. 2

- Participer à la session ;
- obtenir au moins 8/12 au QCM arbitrage, 6/10 aux départs et 6/10 à la mise en poules
- Passer l'U.V.1: 1ère partie sur place, renvoyer 2ème partie dans le délai imparti et obtenir 170 points sur 200 ;
- Passer l'U.V. 2 pratique sur une épreuve à plusieurs tableaux et obtenir 150 / 200.

Le bénéfice de l'U.V. théorique n'est conservé que 2 fois en cas d'échec à l'U.V. pratique.

Un stagiaire ne peut se présenter à l'U.V. 1 que 2 fois et pas deux années consécutives.

Juge Arbitre National : J.A. N.

- Etre A.N. + J.A. 3 + J.A. 1 depuis au moins 2 ans ou s'être recyclé depuis moins de 3 ans.
- Préparer la session en lisant les documents
- **Pour la partie théorique :**
 - ♦ Participer à une session de Formation J.A.N. ;
 - ♦ Passer l'U.V. 1 sur place et obtenir, au moins, 275 points sur 340 ;
 - ♦ entretien sur la gestion des problèmes de J.A. (obtenir au moins 15/20)

On ne peut passer l'examen que deux fois et pas deux années consécutives.

D'autre part, le candidat devra justifier d'une activité (tour du critérium fédéral, niveau zone) pour pouvoir se présenter la 2ème fois.

- **La partie pratique se passe en deux étapes :**

- 1 - Passage de deux U.V. 2 pratiques :
 - a) En temps que Responsable des Epreuves d'une compétition nationale
La réussite à cette U.V. pratique donne le titre de Responsable des Epreuves(R.E.)
 - b) En temps que Responsables des Arbitres d'une compétition nationale
La réussite à cette U.V. pratique donne le titre de Responsable des Arbitres (R.A.)
- 2 - Après l'obtention de ces 2 grades, à la demande du candidat et après étude du dossier par la C.F.A. , le stagiaire est convoqué pour passer les épreuves pratiques de "J.A.N.".

La réussite à ces U.V. pratiques donne le titre de **J.A.N.**

Juge Arbitre International : J.A. I

- Suivant les directives de l'I.T.T.F.
- Connaissance de l'anglais indispensable
- Etre J.A.N. , cotation "A" depuis 1 an
- Etre A.I. depuis au moins 2 ans.

Arbitre de Club

Connaître et savoir appliquer les règles de jeu.

Arbitre Régional

Connaître et savoir appliquer parfaitement les règles de jeu.

- Activité / saison : 4 prestations de 6 parties, recyclage tous les 3 ans ; l'inactivité entraîne le recyclage, l'année suivante.

Arbitre National - A.N.

Connaître parfaitement les règles de jeu, les appliquer selon le niveau et le contexte.

- Informer son entourage de l'évolution des règles, inciter les personnes à arbitrer, arbitrer à tous les niveaux et se mettre à la disposition des Juges Arbitres ;
- Activité / saison : 4 prestations de 8 parties. Le recyclage est remplacé par la supervision.

Les A.N. seront classés, après supervision :

- ♦ "A" Très bon Arbitre ;
- ♦ "B" Bon Arbitre
- ♦ "C" Ne peut être nommé sur des épreuves classées A

Une inactivité de 3 saisons consécutives entraîne la radiation du fichier.

Juge Arbitre par Equipes - J.A. 1

(Etre au minimum Arbitre Régional) Connaître les textes fédéraux et surtout le règlement des championnats par équipes.

- Diriger les rencontres de championnat de France par équipes de tous les niveaux ;
- Activité / saison : 3 actions sur convocation ; inactivité : idem Arbitre.

Juge Arbitre Critérium Fédéral - J.A. 2

(Etre Arbitre Régional) Connaître les textes fédéraux et surtout les épreuves individuelles, savoir appliquer le module J.A.

- Juge Arbitre dans les journées du Critérium et dans les épreuves individuelles au niveau départemental ou régional ;
- Activité / saison : 1 épreuve à la table ; inactivité : idem Arbitre

Juge Arbitre des Epreuves Régionales - J.A 3

(Etre J.A. 1 et J.A. 2) connaître tous les règlements Sportifs et savoir les appliquer.

- Diriger toutes les épreuves régionales ainsi que le Critérium Fédéral au niveau de la zone ;
- Activité / saison : idem J.A. 2

LES MODULES DE RECYCLAGE DE J.A. 2 ET J.A. 3 COMPRENNENT OBLIGATOIREMENT UN QUESTIONNAIRE D'ARBITRAGE DE 12 QUESTIONS (note minimum requise 8 / 12)

Responsables des Epreuves - R.E.

(Etre A.N. et J.A. 3) Connaître parfaitement les organisations des épreuves et les relations s'y rapportant.

- Diriger sous l'autorité d'un J.A.N. une épreuve de niveau national
- Activité / saison : idem J.A. 2

Responsable des Arbitres - R.A.

idem R.E.

Juge Arbitre National - J.A.N.

(Etre R.E. et R.A.) Connaître parfaitement les organisations des épreuves et les relations s'y rapportant.

- Diriger les épreuves de tous les niveaux en coordonnant la table, en ayant les relations nécessaires pour le bon déroulement de l'épreuve;
- Savoir gérer les situations difficiles au mieux des intérêts de tous
- Activité / saison : 2 actions par saison en Juge Arbitre ou table dont 1 au niveau national toutes les 2 saisons ;
- Recyclage et inactivité : décision C.F.A. ;

Les J.A.N. seront classés en fonction de leurs capacités et des supervisions :

- ♦ "A" Juge Arbitre de toutes les épreuves nationales ;
- ♦ "B" Juge Arbitre épreuve 2ème catégorie ou table de "A"
- ♦ "C" Ne sera sollicité qu'à une épreuve de 2ème catégorie ;
- ♦ "D" Inactivité suite aux refus aux convocations de la C.F.A.

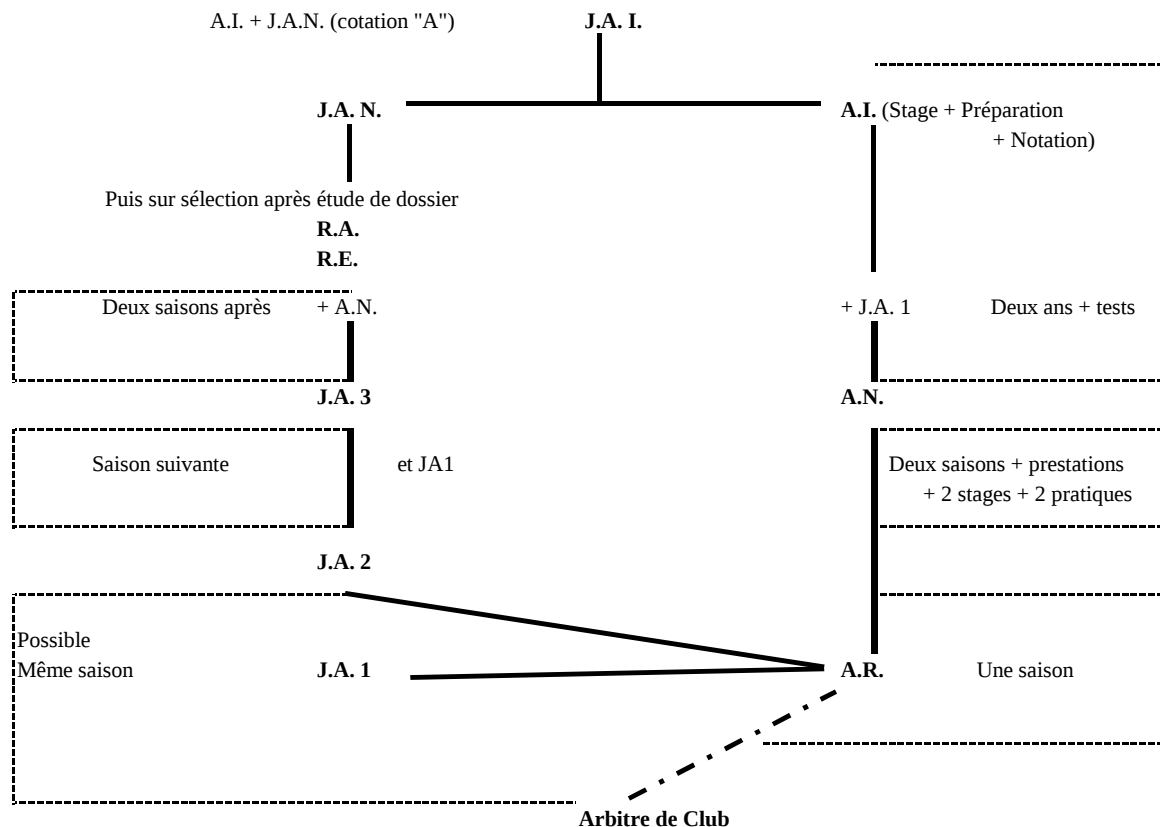
Une inactivité de 3 saisons consécutives entraîne la radiation du fichier.

Les arbitres nationaux classés en catégorie "C" devront repasser l'U.V. 1 d'A.N. pour être désignés sur des épreuves de niveau A.

Les Juges Arbitres Nationaux classés en "C" devront repasser l'U.V. 1 de J.A.N. pour être désignés par la C.F.A. sur des épreuves nationales.

Les cadres nationaux en inactivité durant trois saisons consécutives sortent des fichiers.

Rappel : un cadre en activité doit avoir une licence traditionnelle pour la saison en cours.



- | | | | |
|-----------------|--------------------------------------|---------------|-----------------------|
| * J.A. 1 | Juge Arbitre par Equipes | * A.C. | Arbitre de Club |
| * J.A. 2 | Juge Arbitre Critérium Fédéral | * A.R. | Arbitre Régional |
| * J.A. 3 | Juge Arbitre des épreuves régionales | * A.N. | Arbitre National |
| * R.E. | Responsables des Epreuves | * A.I. | Arbitre International |
| * R.A. | Responsables des Arbitres | | |
| * J.A.N. | Juge Arbitre National | | |
| * J.A.I. | Juge Arbitre International | | |

CHAQUE FORMATION A SA FICHE QUI COMPORTE TOUS LES DETAILS.
VOUS POUVEZ EN PRENDRE CONNAISSANCE AUPRES :
des I.R.E.F. ; des C.R.A. ; des Formateurs en Arbitrage en activité

	QUI FORME ?	QUI NOMME ?
A.C. / A.R. J.A. 1	Les formateurs sont désignés par l'I.F.E.F. ou l'I.R.E.F. Formateur au moins FO_ARB-JA1	Les Comités Départementaux sur proposition de la C.D.A. ou de la C.R.A.
J.A. 2 J.A. 3	Formateur au moins FO_JA2-JA3	La ligue et les Comités sur proposition de la C.R.A.
A.N.	Formateur FO_AN désignés par l'I.F.E.F. Arbitrage	Le Comité Directeur Fédéral sur proposition de la C.F.A.
R.E. R.A. J.A.N.	Formateur FO_JAN désignés par l'I.F.E.F. Arbitrage	Le Comité Directeur Fédéral sur proposition de la C.F.A.
A.I.	Préparation par un Formateur, désigné par l'I.F.E.F. Arbitrage Examen sous contrôle C.F.A. - I.T.T.F.	I.T.T.F.
J.A.I.	Préparation par un Formateur, désigné par l'I.F.E.F. Arbitrage Examen sous contrôle C.F.A. - I.T.T.F.	I.T.T.F.